

COMPTE RENDU DES RÉUNIONS DE QUARTIERS

OCTOBRE / NOVEMBRE 2017

Du 02 octobre au 21 novembre 2017, douze réunions de quartiers se sont tenues dans les différentes salles de la ville de Saintes, réunissant à chaque fois entre 60 et 120 personnes, venues prendre connaissance des nombreuses informations annoncées dans l'ordre du jour, identique pour chaque quartier.

C'est ainsi que sont intervenues à chacune de ces rencontres, qui pour certaines ont duré environ 3 heures, les services de la Mairie de Saintes, en charge des différents dossiers évoqués, ainsi que les élus ayant suivi ces projets dont ils avaient la délégation.

① Tout d'abord **Madame Mariette HÉRAUT**, Directrice des infrastructures, a eu la lourde tâche d'expliquer avec clarté et précision, les trois changements majeurs que tous les saintais allaient rencontrer désormais dans leur quotidien

1 • La réforme du stationnement des véhicules en Centre-Ville

Cette réforme, dite « relative à la dépenalisation du stationnement réglementé », est une obligation qui s'applique à compter du 1^{er} Janvier 2018 à toutes les communes de France, en application de la LOI « MAPTAM » soit **Modernisation de l'Action Publique Territoriale, et d'Affirmation des Métropoles**.

L'objectif de ce nouveau système est de faciliter la rotation des véhicules, par la maîtrise des déplacements et l'amélioration des cadres de vie du centre-ville. Les recettes de la nouvelle redevance seront attribuées à la collectivité en intégralité. Il ne s'agira plus d'une « amende pénale forfaitaire » payée à l'État, généralement 17 €, mais d'une redevance d'occupation du Domaine Public payé à la Ville (ou redevance post-stationnement)

Ce forfait post-stationnement est fixé pour Saintes à 30 €, mais minoré à 20 € en cas de paiement dans les 5 jours.

Toutefois ½ heure gratuite par jour sera appliquée du lundi au vendredi inclus, et la 1^{ère} heure sera gratuite le samedi matin. Le samedi après-midi sera toujours gratuit.

Nouveaux horaires du stationnement réglementé : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h. (Pause méridienne gratuite). Le samedi de 9h à 12h.

Une modification du zonage et de l'emplacement de certains horodateurs seront mis en place. A noter que ces futurs « parcmètres » nécessiteront que soit entré le numéro d'immatriculation du véhicule au moment du début de stationnement.

2 • Les nouveaux sens de circulation en cœur de ville.

Trois secteurs sont concernés par ces changements, en test sur 4 mois :

- 1) Quartier St Pierre : Les véhicules tourneront désormais dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, autour de « l'îlot Mairie », afin que soit mieux identifiées les places de parking, comme celles de la Place du Cloître côté rue Cuvilliers.
- 2) Quartier Rue Gautier : Cette dernière devient « entrante » sur centre-ville, et les rues du Communal et du Jardin Public changent de sens. Inversion également du sens de la rue Arc de Triomphe (sur demande des commerçants) et maintien en double sens de la petite rue Pont Amilion (même demande). Par contre, la rue Pont Amilion voit aussi son sens s'inverser (jusqu'alors, carrefour dangereux avec la rue St Pallais).
- 3) Quartier Olympia : Mise en sens unique des voies périphériques, avec fonctionnement en mode giratoire autour de « l'îlot Olympia », permettant ainsi la création de 25 places supplémentaires de stationnement.

3 • L'implantation de bornes de contrôle d'accès du secteur piéton

Trois enjeux majeurs : Rendre l'espace aux piétons et le sécuriser / Moderniser le fonctionnement de l'hyper-centre / Contribuer à l'attractivité du centre-ville.

Et trois objectifs : Limiter l'accès véhicules aux usagers autorisés (commerçants, résidents, livreurs, ...) / Réglementer la circulation des véhicules de livraison / Faciliter le contrôle des règles de circulation et de stationnement.

En terme d'attractivité, délimiter un véritable secteur marchand piéton étanche est indispensable. Cela permettra d'intensifier les pratiques et l'usage de l'espace public dans le secteur piéton (étalages, terrasses, braderies, concerts, ...) et rendra plus accueillantes les entrées du secteur piéton.

Mise en place de 11 bornes (6 « entrée-sortie » et 5 « sortie simple ») : courant année 2018, avec deux extensions du périmètre actuel du secteur piéton.

② Ensuite, **Madame Isabelle OBERSON**, Directrice des Affaires Culturelles et du Patrimoine, et/ou **Madame Fanny HERVÉ**, conseillère municipale, sont intervenues pour deux dossiers majeurs pour la Ville de Saintes :

1) Le Centre de Conservation et d'étude Archéologique.

Deux nécessités pour la Ville et pour les Saintais devaient être réalisées par l'équipe municipale : la disparition de la friche de l'ancienne Trocante, Avenue Jourdan, qui ne donnait pas une bonne image de cette entrée de ville, et la création d'un véritable centre de conservation et d'études archéologiques. C'est ainsi que ces locaux dont les dimensions et la structure s'adaptaient parfaitement à cet usage, ont été choisis, les sites existants arrivant à saturation. En collaboration avec le Service Régional d'Archéologie de la DRAC (direction des affaires régionales culturelles), la Ville de Saintes va désormais pouvoir assurer la pérennité des collections, issues de fouilles préventives et programmées, stockées actuellement dans des dépôts différents. L'enjeu est d'y donner accès aux chercheurs et de permettre l'étude du mobilier archéologique et le transfert des collections vers les musées de France pour une valorisation patrimoniale. L'étude de programmation et la mise en sécurité du site actuel de cette ancienne « Trocante » se fera donc courant du dernier trimestre 2017.

2) Le projet du Vallon des arènes.

Il s'agit là d'un projet global, destiné à rendre à Saintes sa renommée touristique que son patrimoine architectural exceptionnel mérite. Situé à l'ouest de la ville, l'amphithéâtre est aujourd'hui le vestige le plus important de la cité antique *Mediolanum*. Il pouvait accueillir 15000 personnes pour des spectacles, en 40 après Jésus Christ. Aujourd'hui la capacité d'accueil est d'à peine 1000 personnes ! Le projet prévoit donc de recréer partiellement

des gradins de la cavea afin d'y développer une programmation. Ces travaux de grande ampleur doivent permettre de mettre en place une structure au-dessus des vestiges sans les altérer. Il prévoit également de donner à voir le processus de restauration d'un monument historique en valorisant les savoir-faire associés : ouverture de certains chantiers au public. Parallèlement, un aménagement de la maison Audiat doit permettre la création d'un espace de détente et de restauration à proximité du site des arènes.

Mais l'action entreprise ne se limite pas à cet amphithéâtre.

Classée au Patrimoine mondial de l'UNESCO au titre du bien en série n° 868 « Chemins de St Jacques de Compostelle », la basilique St Eutrope est un des trois édifices religieux remarquables de Saintes (avec la Cathédrale et l'Abbaye aux Dames). L'église St Eutrope fait l'objet d'un programme collectif de recherche, et des travaux vont être entrepris pour renforcer les structures, assainir la crypte, et mettre le site en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Un véritable enjeu touristique est en marche : créer un parcours bien identifié et dûment signalé, qui reliera l'Abbaye aux Dames, à l'Arc de Germanicus, puis via la passerelle à la Cathédrale St Pierre, pour se prolonger sur le futur Site St Louis à l'aide d'un ascenseur urbain, et atteindre ainsi l'église St Eutrope et sa crypte, et l'ensemble du site de l'Amphithéâtre, entièrement repensé.

③ Monsieur Christian SCHMITT, conseiller municipal, en charge du dossier du Site St Louis, a pu ensuite donner des informations sur l'avancée de cet important dossier, et en particulier comme précisé ci-avant, la mise en place d'un ascenseur urbain pour relier la « ville basse » à la « ville haute ».

Les objectifs sont de plusieurs ordres :

Touristique : Améliorer le parcours patrimonial piéton.

Économique : Renforcer l'attractivité commerciale.

Social : Contribuer à l'amélioration de l'accessibilité des espaces publics.

Urbain : Participer à l'aménagement du Site St Louis.

Le départ de cet ascenseur sera situé sur la parcelle 101 (7 & 9 rue Charles Dangibeaud), et les travaux vont s'étaler sur 2018 et 2019.

④ L'ancien cinéma Olympia, au bout de l'avenue Gambetta, est également une friche que **Monsieur le Maire Jean Philippe MACHON** souhaitait voir disparaître. Présent à la plupart des réunions de quartiers, il a ainsi eu l'occasion de préciser que des négociations pour l'acquisition de ce bâtiment, par l'EPF – Établissement Public Foncier – étaient en bonne voie. Il pourrait être restauré avec en rez-de-chaussée la venue d'un cabinet médical et paramédical, et des logements en étages. Plus de précisions seront données sur ce dossier aux prochaines réunions de quartier du printemps 2018.

⑤ Pour terminer ces douze rencontres avec les habitants et les référents présents, **Monsieur Pascal ROLLAND**, Directeur du Service Proximité et Relations avec la Population, et en charge des Conseils de quartiers, a présenté pour chaque quartier les photos qui avaient été prises dans les différentes rues de la ville, en compagnie des référents de quartier, aux mois de mai et juin dernier.

Beaucoup de réclamations concernaient l'état des voiries et des trottoirs, la vitesse des véhicules en ville, l'entretien des espaces verts, ou les problèmes de stationnement et de marquage au sol.

Les services de la Ville ayant pu intervenir sur un certain nombre de signalements, des photos de ces réalisations ont également été projetées, et des explications sur les autres doléances non encore réalisées ont pu être données.

Chaque réunion a pu se terminer ensuite par un débat avec la population, où chacun a pu s'exprimer sur des sujets divers de quartiers, qui seront traités dans les prochaines semaines.